

## « Digital Maroc » : un rêve contrarié par les conservatismes

par Pierre Kopp

Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)  
Centre d'Economie de la Sorbonne - Paris School of Economics

Février 2018

*Deuxième pays africain le plus connecté à Internet, le Royaume chérifien peut s'imposer comme un leader continental du digital. Son avenir numérique se joue désormais dans le développement de services accessibles aux utilisateurs par le haut débit fixe. Mais le Maroc semble bloqué à l'étape précédente, celle des mobiles, en raison de la timidité de l'action du régulateur (ANRT) sur les activités fixes de Maroc Telecom, l'opérateur historique.*

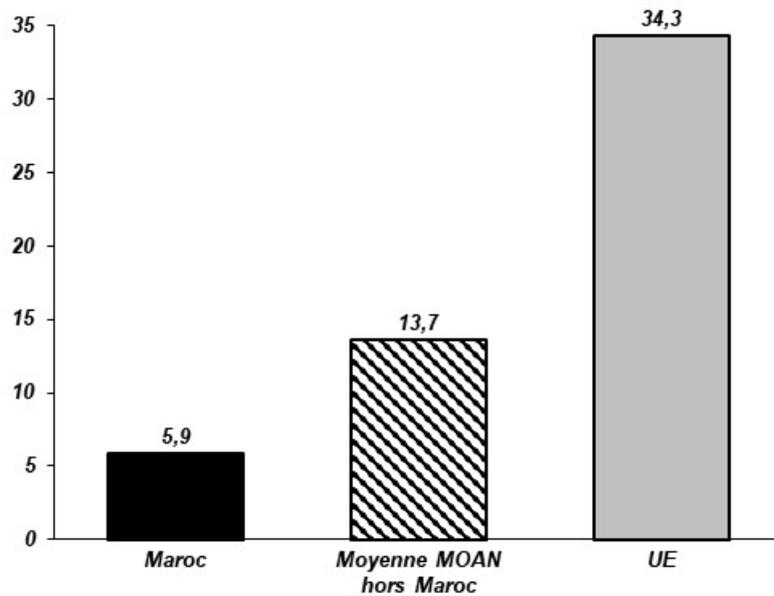
Le secteur des télécommunications marocain a été libéralisé dès 1997 (loi 24-96). La libéralisation s'est accompagnée par la création d'un cadre réglementaire mis en œuvre par l'Agence Nationale de Régulations des Télécommunications (ANRT) pour promouvoir une concurrence effective et loyale. L'ANRT, le « gendarme » des télécoms, a pour charge d'assurer le développement des télécommunications grâce à la concurrence. Pourtant, la concurrence est toujours loin d'être effective pénalisant gravement le développement du pays.

Le secteur des télécoms marocain se caractérise par la présence de trois opérateurs. Le premier, Maroc Telecom (IAM), est l'opérateur historique, issu de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT), privatisé en 2001 avec l'entrée à son capital du français Vivendi remplacé par l'émirati Etisalat en 2014. Depuis 2001, IAM est devenu graduellement l'un des acteurs clef à l'échelle continentale, lui permettant de marquer de son empreinte neuf pays en Afrique de l'ouest et du centre. Le second opérateur est une filiale du français Orange- anciennement Médi Télécom- entré sur le marché en 1999, à la suite d'une première ouverture du secteur à la concurrence. Enfin, le dernier arrivé est INWI, contrôlé par le koweïtien Zain et la Société Nationale d'Investissements (SNI).

De prime abord, on ne devrait que se réjouir que le pays soit le deuxième pays africain le plus connecté à Internet. Au dernier comptage, plus de 22 millions d'internautes sont recensés pour un taux de pénétration avoisinant 64%. Le développement du marché mobile a été foudroyant : sa taille a été multipliée par 2,5 ces dix dernières années. Un observateur peu attentif s'arrêterait à ce constat. Ce serait oublier que les Marocains se connectent massivement à l'Internet via le mobile, donc sans utiliser les réseaux fixes (technologie ADSL) et donc sans bénéficier de tous les services accessibles par le haut débit à un prix raisonnable. En fait, le Maroc souffre d'un sous-développement de ses infrastructures de télécommunications filaires. En 2016 d'après les chiffres de l'ITU<sup>1</sup>, le taux de pénétration des lignes fixes dans la population marocaine n'est que de 5,9 lignes pour 100 habitants : il demeure inférieur à ceux des pays de la zone Moyen-Orient/Afrique du Nord (MOAN). L'Algérie et la Tunisie, bien moins connectées à Internet que le Maroc, affichent pourtant plus de 8 lignes fixes pour 100 habitants. Quant à la zone UE, avec laquelle le Maroc commerce de manière substantielle, on y recense, en moyenne, plus de 34 lignes pour 100 habitants.

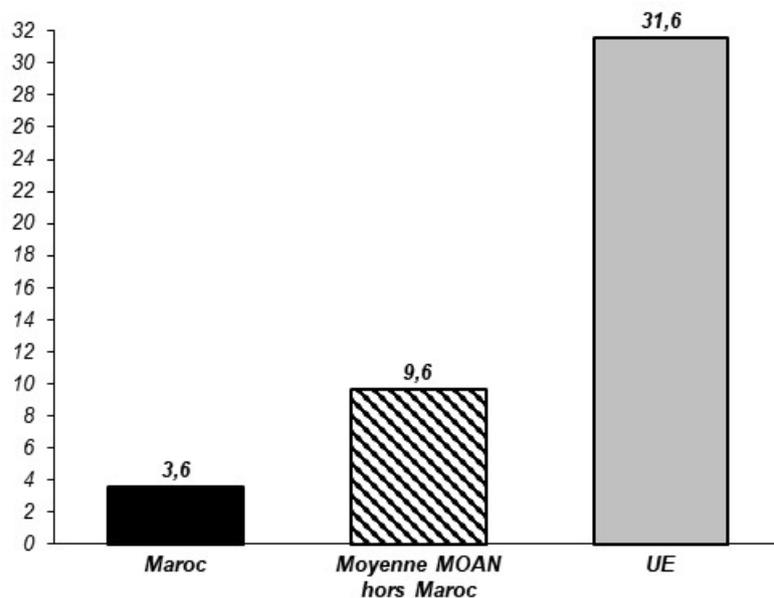
---

<sup>1</sup> International Telecommunication Union.



*Taux de pénétration fixe pour 100 habitants d'après données ITU 2016*

Comme le filaire est la voie d'accès aux services fixes à haut débit, le taux de pénétration de ces derniers au Maroc est dramatiquement faible. Moins de 4% des Marocains y sont abonnés en 2016. La Tunisie et l'Algérie affichent un taux plus de deux fois supérieur et la Turquie près de quatre fois, tandis que les pays de l'UE28 atteignent en moyenne 32%, soit huit fois plus !



*Taux de pénétration fixe haut débit pour 100 habitants d'après données ITU 2016*

On pourrait objecter qu'au Maroc, l'accès à l'Internet haut débit se passera du filaire symbolisé par ce vieux téléphone posé dans le salon qui fait sourire les plus jeunes. Pourtant, derrière ce vestige se dissimule la véritable clef d'entrée vers le monde des services numériques à haut débit. Certains prétendent qu'il faut miser sur le « leapfrog » (« saut de grenouille ») : un pays émergent pourrait faire l'économie d'une technologie

mature ou en fin de cycle dans les pays les plus développés pour sauter directement à l'étape suivante. Pour les tenants de cette thèse, pas besoin de filaire sur le continent africain, le mobile seul ferait l'affaire ! Au Maroc, ils suggèrent ainsi de faire l'impasse sur la ligne téléphonique fixe pour tout miser sur la fibre optique ! Malheureusement un tel pari est perdu d'avance. Le raccordement de millions de foyers à la fibre optique nécessite un programme d'investissement massif qui s'étalera sur au moins deux ou trois dizaines d'années et le coût d'accès à la fibre serait prohibitif pour le foyer marocain moyen alors qu'ailleurs, la société numérique avance très vite, en particulier dans l'économie, chez les petites entreprises, les exploitations agricoles, etc.

Cette utopie est dangereuse. Elle ne sert au fond qu'à justifier un renoncement insensé : celui de l'ouverture à la concurrence de l'infrastructure filaire déjà en place et sous-utilisée et valorisée : celle de Maroc Telecom. Pourquoi le Maroc se priverait-il d'une infrastructure déjà capable de connecter une grande part des foyers du pays, peu coûteuse et permettant le raccordement immédiat du client final à l'ADSL ? Certes, compte tenu de la diffusion des accès cuivre au Maroc, beaucoup peuvent légitimement douter que ces derniers puissent soutenir le devenir numérique au Maroc. Les Marocains vivent un pénible divorce entre les promesses du numérique et l'insuffisance de l'offre de services qu'ils endurent quotidiennement. A cela une explication simple : l'ouverture du marché à la concurrence n'a pu être menée à bien faute d'être activement promue par le régulateur (ANRT). Cette situation ne permet pas au Maroc de relever les défis qu'il s'est légitimement fixé.

Résultat : le segment du fixe haut débit ADSL demeure totalement verrouillé par Maroc Télécom (IAM). Près de 100% des parts de marché sont détenues par l'opérateur historique qui possède et contrôle l'infrastructure. Les nouveaux acteurs sont quasi inexistantes une situation que l'on ne retrouve nulle part ailleurs pour un pays engagé depuis plus de 20 ans dans la libéralisation de son marché. Cette puissance se transfère même au marché du mobile pourtant ouvert à la concurrence, puisque l'opérateur historique reste largement dominant en contrôlant près de 60% de la valeur tandis que les deux autres acteurs ne se partagent que les 40% restants.

Malgré l'ouverture à la concurrence, Maroc Télécom demeure omniprésent et ses pesanteurs handicapent non seulement les télécommunications mais le développement économique de tout le pays. Maroc Telecom (IAM) inflige une double punition aux consommateurs marocains. D'une part, il freine la croissance du haut débit fixe et fait du Maroc un pays anormalement sous développé : en 2016, 6% de la population connectée seulement contre 14% en moyenne pour les pays de la zone MOAN. D'autre part, les centaines de milliers de foyers qui disposent d'une prise téléphonique qui leur permettrait d'accéder à l'ADSL et aux services numériques doivent patiemment attendre que Maroc Telecom se décide à les raccorder à l'ADSL. Il le fait au compte-goutte ! Et pourquoi accélérerait-il le rythme puisqu'il n'est exposé qu'à une concurrence qui ne peut s'exprimer et travailler ?

En clair, un fort potentiel de marché non adressé existe du fait de l'absence de concurrence sur le marché de la ligne fixe haut-débit. Le Maroc se prive ainsi des effets positifs pour l'économie et pour les usagers du développement rapide du numérique et des services associés, qui permettraient au citoyen d'avoir un accès immédiat à la connaissance, aux services publics dématérialisés, et à des opportunités de marché nouvelles (e-commerce, e-services, etc.).

Le régulateur (ANRT) tente pourtant de forcer l'ouverture à la concurrence mais il se heurte à une résistance farouche. Maroc Telecom bloque depuis plus de dix ans le développement des services numériques au Maroc. En refusant de donner accès à la boucle locale à ses concurrents, il conforte sa position de monopole sur l'ADSL et jouit d'une rente de situation. L'ANRT a adressé de nombreux avertissements à Maroc Telecom pour l'inciter à reconsidérer son refus d'ouvrir ses infrastructures aux autres opérateurs. Si l'ANRT dispose d'un pouvoir de sanctions contre tout opérateur qui ne se conforme pas à l'une de ses mises en demeure : avertissement, sanction pécuniaire et suspension de la licence, elle s'est toujours cependant contentée de dresser des avertissements. Alors qu'en droit un avertissement non suivi d'effet doit déboucher sur une sanction, dans la régulation des télécoms, on s'interroge sur le nombre d'avertissements qui permettront de passer à l'étape de sanctions réellement dissuasives. Il est clair que la pusillanimité de l'ANRT n'incite guère Maroc Telecom à adopter un comportement loyal.

### **Les consommateurs et l'emploi pénalisés par la faiblesse de la concurrence**

Faute de concurrence ouverte, les prix des services de base de la téléphonie fixe complémentaires aux services haut débit sont élevés : 2,6 fois supérieur à la moyenne des pays de la zone MOAN<sup>2</sup> sur le segment 20 appels/mois et 1,8 fois supérieur à la moyenne sur le segment 60 appels/mois. Le coût d'un appel passé par le fixe au Maroc est quatre fois plus élevé qu'en Egypte, trois plus qu'en Tunisie, et 2,5 plus qu'en Algérie.

Cette situation résulte de la décision de Maroc Telecom de maintenir des prix élevés sur les services téléphoniques de base non concurrencés. Tandis que le dégroupage de la boucle locale permettrait aux nouveaux opérateurs de contester les marchés du haut débit (xDSL), Maroc Telecom bloque leur entrée en appliquant des coûts d'accès prohibitifs à son réseau. Les concurrents se trouvent ainsi dans l'incapacité de survivre économiquement. Le marché du fixe reste une chasse-gardée de Maroc Telecom que l'économie et la société marocaines paient au prix fort.

Ainsi, une véritable concurrence créerait des emplois puisque pour environ 10 points de part de marché accordés aux concurrents, on observe généralement près de 0,3 emploi direct supplémentaire pour 1000 habitants. Cet effet s'explique par le développement de l'activité des nouveaux entrants sur le marché. La concurrence a également un effet positif sur les revenus de l'opérateur historique lorsque le marché présente un fort potentiel de développement de l'infrastructure -par exemple les pays de la zone MOAN à l'instar du Maroc- car il est plus facile pour un opérateur de générer de la richesse sur un nouveau marché que sur un marché mature. Ainsi, et à titre d'illustration, les revenus fixes de IAM (74\$ PPP par habitant à fin 2016) sont inférieurs à ceux observés à Oman, en Turquie, au Qatar et en Algérie<sup>3</sup> et ce en raison de la faible couverture de son réseau au sein de la population.

De plus, contrairement aux idées reçues, la concurrence n'affaiblit pas les marges des opérateurs historiques. Au contraire, plus l'intensité concurrentielle augmente, plus l'on constate une croissance de l'EBITDA moyen normalisé. Une relation positive lie aussi le

---

<sup>2</sup> D'après des données Teligen, « Telecommunications Price Benchmarking for Arab Countries 2016 », avril 2017

<sup>3</sup> D'après les rapports financiers des opérateurs historiques. Les facteurs de conversion PPP de la banque mondiale en 2016 sont utilisés.

niveau d'investissements des opérateurs historiques à l'intensité de la concurrence : une entreprise en monopole est moins incitée à investir et à innover. Concurrencé, Maroc Telecom investirait davantage : aujourd'hui, il investit seulement 28\$ PPA par habitant soit 3 fois moins que la moyenne des pays comparés de la zone EU-MOAN<sup>4</sup>.

Une question essentielle se pose : le pays est-il prêt à mettre de son côté toutes les chances pour bénéficier de la quatrième révolution industrielle, libérer les énergies créatrices et productives pour devenir le « digital Maroc », connecté au monde par tous les canaux possibles ? Il en est encore temps ... mais pour combien de temps ?

---

<sup>4</sup> D'après les rapports financiers des opérateurs historiques et Buddecom. Les facteurs de conversion PPP de la banque mondiale en 2016 sont utilisés. Il n'est retenu ici que les pays pour lesquels les données de parts de marché sur le fixe, nécessaires pour évaluer l'intensité de la concurrence, sont disponibles : 38 pays sont alors isolés (UE28, Maroc, Turquie, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Algérie, Egypte, Tunisie, Sénégal). Ensuite, sur la base de ces 38 pays, tous les pays de la zone MOAN sont jugés comparables au marché marocain dans la mesure où ils se caractérisent par un fort déséquilibre concurrentiel dans le passé et une pénétration très faible des infrastructures au sein de la population. Cependant, pour élargir la base de comparaison, certains pays européens sont ajoutés lorsque la part de marché de l'opérateur historique était supérieure à 70% sur le haut débit en 2002 lors des débuts du dégroupage européen.